Commune de Trescléoux

BULLETIN MUNICIPAL

N°4

JUIN 2016

Sommaire

- Edito
- Budgets 2016
- En direct du conseil (travaux et manifestations)
- Dossier urbanisme
- Vie communale
- Vie associative
- Infos pratiques

J'♥MA COMMUNE

Editorial

Mes chers concitoyens,

Le Conseil Municipal a voté son budget en avril et comme la majorité des collectivités territoriales, nous nous sommes retrouvés confrontés à une équation difficile : faire face à une augmentation des dépenses tout en subissant une baisse des recettes (diminution de la DGF).

La municipalité a donc décidé de chercher à équilibrer son budget sans augmenter les impôts…. Pour cela il faut être plus qu'attentif aux dépenses et faire des choix difficiles mais stratégiques.
Cette année les investissements sont considérés avec mesure. Rien ne sera entrepris sans aide de nos partenaires financiers (Etat - Département et Région).

Sont programmés :

- **Sur 3 ans, la mise aux normes des bâtiments communaux accueillants du public en ce qui concerne l'accessibilité (de la maire, l'école, la salle des fêtes, le temple et l'église)**
- **La réfection du mur du cimetière**

Mais aussi une attention particulière à notre village et ses alentours en ce qui concerne le fleurissement, l'embellissement et le « bien vivre à Trescléoux ».
Toujours à votre écoute pour que TRESCLEOUX soit une commune vivante et accueillante, je vous invite à ne pas manquer les prochaines manifestations festives organisées par nos associations.

N'oubliez pas que cette année nous célèbrerons les 700 ans de la Charte.

A bientôt.

Bien à vous.

Muriel MULLER

BULLETIN SEMESTRIEL

Juin 2016

Directeur de publication : Muriel MULLER

Conception et rédaction : Marie-pierre SAMUEL

Crédit photos : Jean SCHULER, Jacqueline REYNAUD, Graham SHELLSHEAR, Mairie de Trescléoux, Les associations

Impression : Mairie de Trescléoux

MAIRIE DE TRESCLEOUX

Chemin Neuf
Le village
05700 TRESCLEOUX
Tél : 04 92 66 22 01—Fax : 04 92 66 37 78
Courriel : mairie.trescleoux@orange.fr
Site internet : trescleoux.fr
Responsable secrétariat : Solange TRUCHET
Horaires :
Lundi et jeudi de 8h30 à 12h00
Mardi et vendredi de 15h00 à 18h30
Le maire reçoit tous les lundis et jeudis après-midi sur rendez-vous

En direct du Conseil

Budget communal 2016 ⇒ Fonctionnement

Le budget : 424 214.04 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Soutenir les associations du village c'est très important, cela encourage chacun à œuvrer pour le maintien des animations, à favoriser la participation de la population et maintenir ainsi le lien social. A ce titre, le conseil municipal rappelle que ces subventions sont distribuées pour les manifestations qui se déroulent au sein du village :

A.C.C.A.	150 €
Foyer Rural	300 €
Amis de Trescléoux	1000 €
(en prévision des festivités des 700 ans de la CHARTE)	
Comité des Fêtes	600 €
Culture et Loisirs	500 €
Chorale de la Blaisance	200 €
Trail de la Paix	200 €
Les Arts au Soleil	100 €

DEPENSES

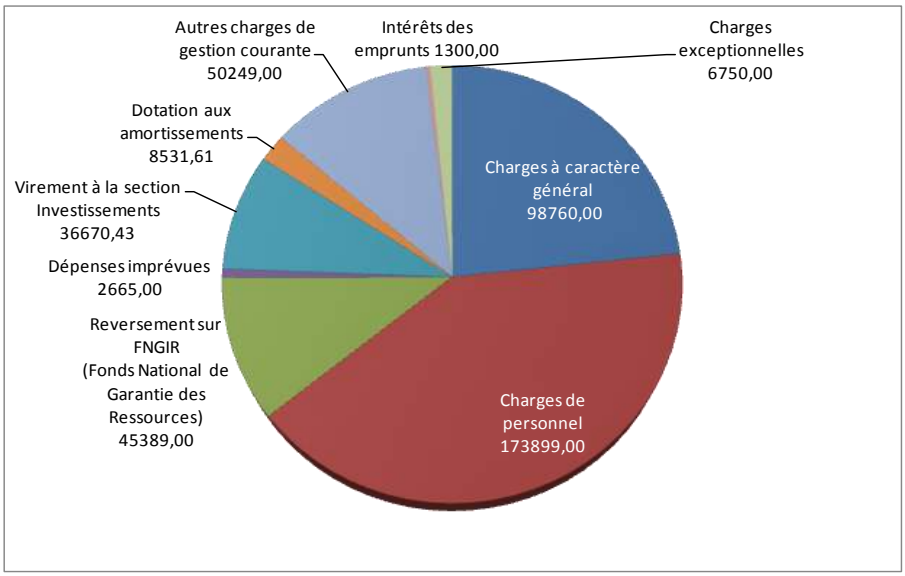

RECETTES

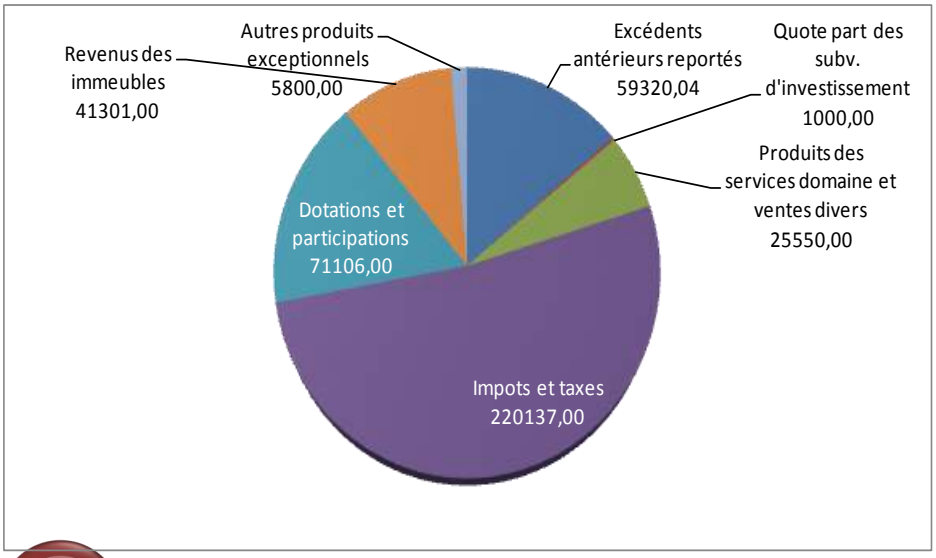

TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition du Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année :

Taxe d'habitation :.....	9.67 %
Taxe du foncier bâti :.....	15.35 %
Taxe foncière du foncier non bâti :.....	64.38 %
C.F.E. :.....	20.02 %

(Contribution Foncière des Entreprises)

Repères

D'où proviennent les recettes de la commune :

Il existe 3 grandes sources de financement :

Dotations de l'Etat
L'Etat verse à chaque commune plusieurs sortes de dotations. Ce sont des redistributions calculées en fonction de la taille et des ressources de la commune, de sa localisation urbaine ou rurale, etc…

Impôts
Les impôts locaux sont reversés à la commune, au département, à la région. Chaque collectivité vote ses taux d'imposition. L'Etat détermine les bases d'imposition

Produits des services
Les communes peuvent facturer aux citoyens des services : restauration scolaire, loyers, location salle des fêtes, etc..

En direct du Conseil

Budget communal 2016

Investissements

Le budget : 232 531.63 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVUES

Cette année les principaux travaux d'investissement prévus sont :

Mise aux normes des bâtiments pour l'accessibilité
⇨ 70 000 €
Toilettes sèches
⇨ 12 000 €
Réfection mur cimetière et contour du parking de la place
⇨ 15 000 €

Repères

D'où proviennent les recettes d'investissement :

Pour financer ses travaux d'investissements, la commune dispose des moyens suivants :

- L'autofinancement si elle dégage un excédent de fonctionnement (la somme affectée peut être en totalité ou seulement en partie)
- Les subventions (Etat, Conseil Départemental, Région, Réserve parlementaire)
- Les emprunts

En projet

❑ Le Maire et Le Conseil Municipal ont demandé aux services d'IT 05 (service d'ingénierie Territoriale du Conseil Départemental) de réaliser une étude pour la mise en sécurité de la traversée du village. Différentes possibilités vont être étudiées avec présentation des aménagements. Suite à cette étude, des aides seront demandées à l'état et ce projet pourra être portée au budget de l'année 2017.

❑ Dans le cadre de sa compétence en terme de gestion des déchets ménagers, la Communauté des Communes des Baronnies dispose de financements pour l'aménagement des points propres, une étude est donc en cours pour les points du Cognier, route de Chanousse, route de la Tuilière et chemin des Bellons.

Budgets Annexes 2016

Eau et Assainissement

FONCTIONNEMENT : **96 420.90 €**
INVESTISSEMENT : **164 892.24 €**
20 000 euros sont destinés pour les différents travaux sur le réseau

Caisse des écoles

FONCTIONNEMENT : **15 931.51 €**

Centre Communal d'Action Sociale

FONCTIONNEMENT : **7 896.24 €**

Ce budget comprend principalement la participation de la commune au Service d'Accompagnement des Personnes Agées, l'organisation de l'Arbre de Noël des enfants et la distribution des colis de Noël aux personnes âgées. Il est en baisse de 13 % car la participation au Service d'Accompagnement des Personnes Agées est moins élevée, car la commune d'Orpierre a obtenu des subventions en 2015 de la CARSAT.

Distribution des colis de Noël courant du mois de décembre 2015 aux personnes Agées par les élus de la commune
(Photo : Dominique LAURE-BALDASSARI)

Travaux réalisés et en cours

ECOLE NUMERIQUE

En janvier, la classe numérique a été inaugurée en présence de Gérard Tenoux, Conseiller Départemental, chargé du numérique. L'école de Trescléoux a été sélectionnée comme établissement pionnier pour la mise en œuvre de ces nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement passant par les outils numériques. Bénéficiant du haut débit installé sur la commune, les élèves peuvent grâce à cette innovation bénéficier de cours d'anglais par visioconférence, accéder depuis leur ordinateur portable à des banques de données. Le dispositif se compose de trois éléments indispensables : un tableau numérique, un vidéoprojecteur et un ordinateur. Ces trois éléments vont permettre à l'enseignante de piloter son ordinateur depuis le tableau, d'utiliser les multiples fonctions du logiciel accompagnant le TNI et de manipuler l'ensemble des ressources numériques exploitables sur un ordinateur dans un contexte d'utilisation collective et interactive.

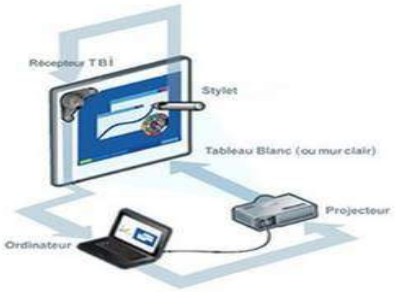

TOILETTES SECHES AU STADE

Prévu depuis quelques temps, le chantier des toilettes sèches installées au stade, est terminé depuis le mois d'avril 2016.

TRAVAUX DIVERS

Les employés du service technique Max et Philippe ont réalisé des travaux durant la période hivernale avec la fabrication d'un banc (qui se transforme en table) pour la cour de l'école, des cendriers mis à disposition sur le boulodrome et la projection d'enduit dans la salle servant aux Temps d'Accueil Périscolaires.

Manifestations

Le samedi 12 décembre, la Commune d'Eyguians a accueilli les enfants pour la traditionnelle après-midi récréative de Noël. Le spectacle a été assuré par Tonton Ballon ! L'arrivée du Père-Noël fût pour tous une source de joie et d'émerveillement. Le fabuleux « Candy-Bar » a remporté lui aussi beaucoup de succès !

Le 16 janvier, la population a été conviée aux vœux de début d'année. L'année 2015 a été retracée par Madame le Maire le tout agrémenté de petits sketches de la compagnie les Arts au Soleil et récitations des enfants de l'école. L'occasion pour tous les habitants de la commune d'échanger leurs bons vœux et clôturer en présence de plusieurs personnalités la soirée par un agréable apéritif dinatoire préparé par Anne et Olivier PARIGOT, habitants de la commune et boulangers à Orpierre.

Manifestations

La 4ème édition du Trail de la Paix a remporté un vif succès avec un peu plus de 200 concurrents au départ. Cette année 3 parcours sportifs étaient proposés au départ du village : Lucie Aubrac (9.6 km), Nelson Mandela (19 km) et un parcours découverte Florence Arthaud (3 km). Une course « naturellement solidaire » portée par environ 70 bénévoles en partenariat avec la mairie et les associations du village. En clôture de cette belle journée, a eu lieu également la cérémonie de l'armistice du 8 mai 1945 au monument aux morts.

Dossier Urbanisme

Rappel des règles

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager...), une déclaration préalable, un certificat d'urbanisme, un permis de démolir.

Avant de commencer tous travaux, il est obligatoire de demander ces autorisations

Toutes infractions relevées sont passibles de sanctions pénales

CERTIFICAT D'URBANISME CU

J'achète un terrain

J'ai un projet de construction

⇨ 2 catégories de C.U. : d'information ou opérationnel

CU d'information : Il renseigne sur les règles d'urbanisme applicables à votre terrain,

- les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

CU opérationnel : En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.

DECLARATION PREALABLE DP

Je veux faire une cloture

Je refais mes façades ou ma toiture

Je change mes menuiseries extérieures

J'installe une piscine

J'ai besoin d'un abri de jardin

Etc....

⇨ Réalisation d'aménagement de faible importance :

Travaux sur une petite surface

- Sur une construction existante (par ex. un garage)
- Nouvelle construction isolée (par ex : un abri de garage)

Attention : si la construction totale est portée à + de 170 m² déposer alors un permis de construire.

Changement de destination

Tout changement de destination d'un local (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) sans modification des structures porteuses ou de la façade

Travaux modifiant l'aspect extérieur du bâtiment

Si les travaux modifient l'aspect initial :
> remplacement d'une porte ou de fenêtres par un autre modèle > nouvelles fenêtres
> choix couleur façades

PERMIS DE CONSTRUIRE PC

Je veux construire une maison

Je transforme un bâtiment en logement

Je veux faire une extension sur mon habitation

Etc....

DOSSIER P.L.U. consultable en mairie

⇨ Création d'une nouvelle construction ou travaux sur une construction existante :

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.
Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception :
des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison. Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une *surface de plancher* ou *une emprise au sol* supérieure à 20 m². Lorsque la construction est située en zone urbaine d'une commune couverte par un PLU, un permis est nécessaire si :

- les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m²
- ou s'ils ajoutent entre 20 et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol et ont pour effet de porter la surface totale de la construction au-delà de 170 m².
- Un permis est également exigé si les travaux : ont pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation),

ou portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques ou se situant dans un secteur sauvegardé.

Autres formalités : Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est parfois exigé.

PERMIS DE DÉMOLIR

Un **permis de démolir** est exigé lorsque la construction dont la démolition est envisagée :

- relève d'une protection particulière (par exemples, secteur protégé par un plan local d'urbanisme, secteur sauvegardé, bâtiment inscrit au titre des monuments historiques),
- ou est située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. En effet, le permis de démolir n'est pas obligatoire dans toute la France.

école

Rencontre foot au stade de Trescléoux

L'année scolaire s'achève. La classe numérique est en place depuis début janvier. En plus de l'enseignement, les activités scolaires se sont enchainées : séjour d'une semaine au ski dans la station d'Ancelle, découverte du milieu aquatique des rivières en partenariat avec le SMIGIBA, randonnée du coté de Barret-sur-Méouge, un « concert-chorale » donné à la Maison pour Tous de Lagrand, regroupant les écoles d'Eyguians, Lagrand, Orpierre et Aspres Sur Buech, des rencontres USSB foot au stade de Trescléoux et vélo au Riou. Le mois de juin est dédié à l'apprentissage de la natation avec des déplacements au stade nautique de Laragne-Montéglin. Les futurs sixièmes ont bénéficié d'une journée découverte dans leurs collèges respectifs de Serres et Laragne. Ainsi nous souhaitons à tous de bonnes vacances, et rendez-vous en septembre pour la rentrée !

Séjour ski station d'Ancelle

Pour s'inscrire

Rentrée scolaire 2016-2017

Se présenter en mairie avec :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de santé de l'enfant

- LAGRAND : maternelles
- EYGUIANS : CP/CE1
- TRESCLEOUX : CE2/CM1/CM2

Vie Communale

BIBLIOTHEQUE

Pour ce premier semestre des animations ont eu lieu à la bibliothèque :

En janvier et février pour les plus petits en partenariat avec Catherine Moreau, assistante maternelle du village, la découverte de livres en tout genre avec lecture de contes et histoires.
En avril, une exposition sur le loup.

EXPO

Lac de Serre Ponçon

Le 19 août : foire aux livres et expo d'artistes

Horaires d'ouverture :
mardi et jeudi après-midi
de 14 h à 16 h

Salle de la Petite Eglise

Exposition de photos
Du 3 au 25 juin
Vendredi de 17h à 18 h
Samedi de 11h30 à 12h30

(livres et documentations disponibles sur place)

à noter

Relevé des compteurs d'eau

❑ Durant la période estivale, les employés communaux vont passer dans vos foyers pour relever les compteurs d'eau, la facturation est établie courant du mois de novembre.
TARIFS :

- Taxe fixe eau : 40 €
- Prix au m3 eau : 0.50 €
- Taxes Agence de l'Eau
- Taxe fixe assainissement : 35 €
- Prix au m3 assainissement : 0.21 €

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Tous les matins de
8h45 à 11h30
du lundi au samedi

Etat civil

Le 26 février 2016 : M. Clément SEGUIN

Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille.

Vie associative

Repas du mois d'avril à Chateauneuf de Chabre

En janvier, **LE FOYER** a organisé le loto des adhérents, et le repas Chasseurs au Restaurant Le Fox, à Trescléoux. En février et mars ont eu lieu : le repas de la Sainte Agathe servi par Le Fox, un repas couscous à Eyguians à l'Arc en Ciel. En avril, c'est à l'Auberge des Deux Vallées, Châteauneuf de Chabre que se sont retrouvés les adhérents avec jeux de cartes et boules sur place. Tous les mercredis les adhérents se retrouvent à Trescléoux au boulodrome ou dans la salle du foyer pour jouer aux cartes accompagné d'un gouter.

Du 1er Décembre 2015 au 30 Avril 2016 **LES ARTS AU SOLEIL** ont participé à plus de 40 animations ou spectacles. Ils ont pu être appréciés de Lagrand, Eyguians, Serres jusqu'à Puy Saint Vincent, Saint Bonnet, Saint Léger les Mélèzes ou encore Revest du Bion, Villevocance !

Ils interviennent dans le cadre des TAP à l'Ecole d'Eyguians, tous les vendredis jusqu'à la fin de l'année scolaire, et également à l'Ecole du Poët tous les mardis après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire, avec trois classes (dont les maternelles).

Ils participent également à l'écriture et la représentation d'une reconstitution de la signature de la Charte des Libertés à Upaix, pour le 1er Octobre 2016

Stage de chant dans la Vallée de Champoléon

Malgré l'absence de Michel POURROY (pour raison de santé), **LA CHORALE DE LA BLAISANCE** continue de se réunir tous les mercredis soir à TRESCLEOUX. Les répétitions sont dirigées par La Présidente, Laurence BARNIAUDY.

Les 9 et 10 Avril, un stage a été organisé dans la Vallée de Champoléon (si chère à Michel). Les choristes étaient logés dans une ferme auberge, aux Gondoins, un des hameaux de la vallée. Le travail de chant, animé par un professionnel : Hervé LOCHE, se déroulait dans une salle mise à disposition par LA MAISON DU BERGER aux BORELS. Le dimanche après-midi, en fin de stage, les choristes ont interprété quelques chants dans l'Eglise, que la paroisse avait ouverte pour l'occasion. Jusqu'à la fin juin, les choristes continueront à se voir et répéter leurs chants du Monde tous les mercredis soirs.

Vie associative

Film documentaire « Paroles de Marins »

L'association **KHEPER** a prolongé cette année avec Roland DESBORDES , Président de la CRIIRAD, à GAP, les 4 et 5 mars 2016, l'Université Buissonnière des Sciences Citoyennes qu'elle avait organisée dans l'été 2015 sur le thème « l'accident nucléaire, hier (Tchernobyl), aujourd'hui (Fukushima) et demain ...?
Cette année l'association organise à Méreuil les journées buissonnières sur le thème : « Notre imaginaire du progrès » en coopération avec Sciences Citoyennes (association parisienne de chercheurs) et Serres Lez'Arts. En attendant l'été, Kheper a été invité aux jeudis du Hang'art le 17 mars sur le thème … arts et sciences ainsi qu'au « Printemps du livre de jeunesse » à Veynes les 19, 20 et 21 mai pour parler de marine marchande, le premier documentaire à l'origine de la création de Kheper.

L'Association **CULTURE ET LOISIRS** continue de programmer des sorties et activités.

La période hivernale a été l'occasion de sorties skis à la station de Réallon en partenariat avec l'association Sport et Loisirs de Lagrand, et de sorties à la patinoire de Gap pour les matchs de Hockey.

Match de Hockey à Gap

Vide grenier du 1er mai 2016

LE COMITE DES FETES remercie les Trescléousiens pour l'accueil chaleureux et les dons lors du passage avec le calendrier 2016.

Cette année, la fête de la Sainte Agathe a été un succès, pour le vide grenier du 1er mai (malgré le froid et l'absence du soleil) cette initiative a été positive.

Le samedi 30 juillet, pour la fête des associations, sera organisé un repas avec musique (année 80 etc..) et le 15 aout le traditionnel tournoi de sixte qui amène plusieurs équipes et supporters. Journée toujours conviviale avec une super ambiance !

Vie associative

Repas des femme mars 2016

Agenda de l'été

- ❑ 8 juillet : soirée poésie (Eglise) *Amis de Trescléoux et Chorale de la Blaisance*
- ❑ 22 juillet : vernissage exposition sur la charte de 1316 (Petite Eglise) et conférence *Amis de Trescléoux*
- ❑ 30 juillet : fête des associations Concours des balcons et fontaines fleuris
- ❑ 6 août : ballade du ménestrel et buffet campagnard *Amis de Trescléoux*
- ❑ 11 août : fête du pain *Les Arts au Soleil*
- ❑ 15 août : Tournoi de sixte *Comité des fêtes*
- ❑ 19 août : conférence sur le contexte de la charte de 1316 (Petite Eglise)
- ❑ 1er octobre : fête médiévale pour les 700 ans de la Charte de 1316 *Amis de Trescléoux / Les Arts au Soleil*

Infos pratiques

Linky est la nouvelle génération de compteurs d'électricité d'ERDF. C'est un compteur communiquant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Le remplacement des anciens compteurs qui a débuté depuis le 1er décembre 2015, suscite beaucoup d'interrogations, de la part des citoyens. La plupart des personnes et suivant les informations récupérées sur les revues, sites internet, messages et réseaux sociaux, pensent que la commune est responsable de ces compteurs. Aussi nous souhaitons vous apporter un éclairage sur l'organisation du système de distribution de l'électricité:

Depuis 1906, l'exploitation de l'électricité dans les communes de France, s'effectue principalement sous le régime de la concession. Ce principe a été réaffirmé par la loi de nationalisation de 1946 et les directives successives concernant la modernisation et le développement du Service Public de l'Electricité. Au titre de l'article 1 du Cahier des Charges de Concession (CCC), qui lie ERDF et les collectivités locales, ERDF bénéficie du droit exclusif d'exploiter le service public de distribution d'énergie électrique. Le concessionnaire ERDF effectue cette mission à ses risques et périls. Au titre de l'article 15 du C.C.C., les bornes de sortie du disjoncteur sont définies comme étant le point de livraison avec le client. Au titre de l'article 19, il est précisé que les appareils de mesures (compteurs) font partie du domaine concédé, et sont ainsi entretenus et renouvelés par le concessionnaire. S'agissant spécifiquement du compteur LINKY, son déploiement repose sur la Directive Européenne N° 2009/72 du 13 juillet 2009, transposée en droit Français dans l'article L 341-4 du code de l'énergie et sur le plan réglementaire par les articles R 341-4 et R 341-6 ainsi que l'article R 341-8 du code de l'énergie qui en fixe le calendrier. Dans ce cadre, ERDF dispose des droits exclusifs pour la modernisation du réseau de distribution d'électricité. En tant que collectivité territoriale, nous n'avons donc pas vocation à interférer dans ce domaine.

Service clients LINKY :
ERDF TSA 80265
13729 MARIGNANE CEDEX

Internet :
www.erdf/linky

Téléphone :
Numéro vert : 08 000 54 659

*Nous vous informons que la société **ORANGE** dépose les cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire. D'ici le **31/12/2017**, la cabine de la place va être enlevée !*

AVEC LA PERIODE ESTIVALE QUI ARRIVE : rappel de certaines règles

Les animaux

La divagation des animaux est interdite sur l'ensemble de notre commune. Il est demandé de bien vouloir tenir son chien en laisse et ramasser ses déjections

Arrêté municipal en date du 6 août 1998.

Le bruit

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit. Lorsque ces bruits sont commis la nuit, **entre 22 h et 7 h, on parle de tapage nocturne**. En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont : répétitifs, intensifs et qu'ils durent dans le temps. En cas de gêne, la priorité est de s'entretenir **à l'amiable** avec l'auteur du bruit. ***La tranquillité de tous passe d'abord par le dialogue et non par l'agression !***

Pour tout dépôt sauvage vous encourez une amende de 45 € à 1500 €

L'écobuage

L'emploi du feu est règlementé. **L'arrêté préfectoral du 12.02.2004 fixe 3 périodes :**

- **la période verte**, du 16 septembre au 14 mars.
- **la période à risque limité dite orange**, du 15 mars au 15 septembre.
- **la période à risque sévère dite rouge** correspond à une période mobile édictée par arrêté préfectoral spécifique en fonction des conditions météorologiques. De fait cette période interrompt les périodes oranges et vertes définies ci-dessus. Elle interdit tout emploi du feu.

Les déchêts

Sur la commune des bacs à ordures ménagères, de tri sélectifs sont présents un peu partout, merci d'être vigilant sur le tri de vos déchets : séparer ce qui est à recycler de ce qui ne l'est pas. L'ensemble des **déchets recyclables** doit être placé, **sans sac plastique**, en vrac, dans **les poubelles vertes à couvercle jaune**. Le **verre** et les **journaux magazines**, qui eux aussi sont recyclables, sont collectés dans des conteneurs spécifiques, des colonnes.*(Document source : SMICTOM des Baronnies)*

Infos pratiques

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux Français ont exprimé le souhait de connaitre les gestes utiles pour sauver des vies. Pour répondre à cette demande, le ministère de l'Intérieur avec l'ensemble des acteurs du secours et en partenariat avec l'Éducation nationale, organisent **des séances d'initiation de 2 heures**. Au cours de ces sessions gratuites, certains gestes qui sauvent sont enseignés : **alerter les secours, masser, défibriller et traiter les hémorragies**. Ces gestes peuvent être pratiqués lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles comme les événements tragiques du 13 novembre 2015. **Depuis le 4 février 2016**, les associations de sécurité civile (la délégation départementale de La Croix Rouge, l'Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes-Alpes) et les sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes accueillent tous les publics à partir de 10 ans pour des séances d'initiation gratuites. **Le calendrier des sessions dans le département des Hautes-Alpes** est consultable sur le site de la préfecture : www.hautes-alpes.gouv.fr/les-gestes-qui-sauvent-devenez-acteurs

Particuliers, professionnels, associations : Saisir les services de l'état

Depuis le 7 novembre 2015, les usagers (particuliers, professionnels ou associations) peuvent adresser en ligne leurs demandes d'information à l'attention de l'administration ou l'envoi de dossiers liés à une démarche administrative.

Depuis le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes www.hautes-alpes.gouv.fr

Ce service, simple d'utilisation, permet pour des démarches listées dans un pavé déroulant de renseigner en ligne un formulaire de dépôt de demande, d'y joindre les pièces justificatives nécessaires à l'accomplissement de la démarche et de le transmettre aux services administratifs compétents.

ATTENTION !

La durée de validité de la carte d'identité est passée de 10 à 15 ans

Infos pratiques

Nouveaux habitants

Vous venez de vous installer à Trescléoux, merci de vous faire connaître en mairie au plus tôt pour toutes les formalités : relevé de compteur d'eau, redevance ordures ménagères, mise à jour de vos papiers d'identité, inscription sur les listes électorales, etc.....

Merci d'avance !

Agenda

➪29 juin à 18 h (salle des fêtes): réunion publique avec la maison du service public de Serres
➪4 juillet : commission des jeunes à 18h30 (salle des fêtes)
➪14 juillet : apéritif républicain
➪11 novembre : commémoration armistice 1918

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avis d'enquête publique :
Demande de permis de construire d'un parc solaire photovoltaïque

Du 13 juin au 18 juillet 2016

Cartes postales en vente dans notre agence postale

OT Orpierre

Toutes les semaines, l'office de tourisme des Baronnies émet un agenda des manifestations locales.

Horaires d'ouverture :

Printemps : mardi, jeudi, vendredi, samedi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h00

Eté : du lundi au samedi de 9h30 à 13h et de 15h30 à 19h00

Le Village — 05700 ORPIERRE 04 92 66 30 45

numéros utiles

- ✓ **Agence Postale Communale :** 04 92 66 22 00
- ✓ **Ecole primaire** : 04 92 66 28 75
- ✓ **Communauté des Communes** : 04 92 66 25 49
- ✓ **Service d'accompagnement des personnes âgées** : 06 70 73 96 17
- ✓ **Office de Tourisme** : 04 92 66 30 45
- ✓ **Gendarmerie de Laragne** : 04 92 65 00 15
- ✓ **Service de Portage des repas à domicile** : 04 92 66 25 49
- ✓ **Trésor Public** : 04 92 65 11 64
- ✓ **Préfecture** : 04 92 40 48 00
- ✓ **Pompiers** : 18 **SAMU** : 15 **Police** : 17